

# FICHE D'INFORMATION

---

## Les polluants organiques persistants

Les polluants organiques persistants, connus par leur sigle POP, sont des substances toxiques rejetées dans l'environnement par diverses activités anthropiques. Ils ont des effets néfastes sur la santé des écosystèmes, des espèces sauvages et des gens. Les POP ont tendance à se concentrer dans les climats plus froids, comme le nord du Canada, ainsi que dans le bassin des Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

Composés chimiques, les POP sont très stables et peuvent donc demeurer dans l'environnement pendant des années, voire des décennies. Ils sont également biocumulatifs, ce qui signifie qu'ils peuvent se concentrer dans les organismes vivants et que cette concentration augmente au fur et à mesure qu'ils avancent dans la chaîne alimentaire par les poissons, les oiseaux prédateurs et les mammifères jusqu'aux humains. Les POP peuvent pénétrer dans le système humain par l'intermédiaire d'aliments traditionnels tels que le muktuk (peau) de béluga et le lard de phoque. Les peuples autochtones dépendent beaucoup de tels aliments naturels et sont donc particulièrement touchés. Certains POP peuvent même passer de la mère à l'enfant par le placenta ou le lait maternel.

Certains POP peuvent faire le tour du monde dans l'atmosphère. Ils descendent dans les océans et les étendues d'eau douce pour ensuite retourner, après évaporation, dans l'atmosphère où ils voyageront de nouveau pour descendre encore dans un nouvel endroit et finalement se concentrer dans les climats les plus froids. On appelle ce phénomène «l'effet sauterelle».

Les négociations internationales parrainées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont mené à un projet d'entente convenu à Johannesburg (Afrique du Sud) le 10 décembre 2000, qui cible douze POP appartenant à trois grandes catégories:

- \* les pesticides (le DDT, le chlordane, le toxaphène, le mirex, l'aldrine, la dieldrine, l'endrine et l'heptachlore);
- \* les produits chimiques industriels (les BPC, l'hexachlorobenzène );
- \* les sous-produits et les contaminants (les dioxines et les furanes).

### Le rôle de la science canadienne

Le Canada se situe à l'avant-garde des recherches scientifiques visant à repérer et à évaluer les sources passées et actuelles de POP et à prédire les mouvements atmosphériques au niveau planétaire. Les scientifiques canadiens ont amélioré la

capacité de détecter les POP dans la pluie et la neige et de suivre l'accumulation de ces substances chimiques dans la chaîne alimentaire et dans le corps humain. Ces développements constituent la base de décisions politiques et de mesures prises tant au Canada que sur la scène internationale.

### **Action au niveau international**

Au Canada, la plupart des POP préoccupants ont été interdits ou assujettis à de vigoureuses restrictions depuis plusieurs années. Ils sont toutefois encore produits, utilisés et laissés comme déchets dans un certain nombre d'autres pays. La grande majorité des POP pénétrant dans l'environnement du Canada par transport atmosphérique proviennent de sources étrangères, notamment les États-Unis, le Mexique et l'Amérique centrale, certains pays de l'Europe de l'Est dont la Russie, et certains pays de l'Asie du sud et du sud-est. Il en suit que des réductions des rejets de POP sont nécessaires au niveau international pour permettre un progrès environnemental continu au Canada.

Des négociations en vue de réduire ou d'éliminer les émissions de douze POP au niveau planétaire ont commencé à Montréal en juin 1998 sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La Convention du PNUE sur les POP a pour but de placer tous les pays sous un seul accord mondial. La cinquième et dernière séance de négociation a pris place à Johannesburg du 4 au 10 décembre 2000.

Le Canada a travaillé sans cesse à la création d'une convention mondiale efficace sur les POP. En mars 2000, le Canada est devenu le premier pays à s'engager financièrement (20 millions \$) pour développer les capacités des pays en développement et des économies en transition à gérer les POP. Ce financement permettra à ces pays de trouver des produits de remplacement à l'utilisation de POP comme le DDT. Cet engagement a été bien reçu par le monde en développement et a permis à la séance finale de négociation de déboucher sur une entente visant à allouer de nouveaux fonds et fournir des appuis techniques aux pays en développement et aux économies en transition pour qu'ils puissent respecter leurs engagements de réduire et d'éliminer les POP.

L'initiative mondiale du PNUE complète un protocole antérieur sur les POP qui avait été élaboré par les pays membres de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe, dont le Canada, les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest font partie. Le Canada a été le premier pays à ratifier ce protocole qui exige la stabilisation de seize POP.

Le Canada a également élaboré des plans d'action trilatéraux avec le Mexique et les États-Unis se rapportant au chlordane, au DDT et aux BPC dans le cadre de la Commission de coopération environnementale de l'Accord de libre-échange nord-américain. Des plans d'action régionaux sont actuellement à l'étude pour futur développement pour le gamma-HCH ainsi que pour les dioxines, les furannes et l'hexachlorobenzène.

## **Une entente canadienne**

Le Canada jouit d'une longue tradition de consultation en matière de gestion des substances toxiques en général et des POP en particulier. Le gouvernement fédéral a œuvré de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, des groupes autochtones, des groupes de défense de l'environnement et de la santé, des secteurs industriels comme les fabricants canadiens de produits chimiques et d'autres intervenants intéressés.

## **Action au niveau national**

Le gouvernement du Canada fait figure de chef de file dans le domaine des réductions d'émissions au niveau national. Dans le cadre de la Politique de gestion des substances toxiques (PGST), les substances qui sont définies comme étant rémanentes, biocumulatives et provenant principalement d'activités anthropiques, sont appelées substances de la Voie 1. Ces substances sont visées pour être éliminées quasi totalement de l'environnement. Les douze substances visées par le projet de convention sur les POP sont actuellement gérées dans le cadre de la PGST. Pour plus de renseignements sur ces substances et sur la PGST, veuillez consulter [www.ec.gc.ca/pollut/toxic\\_e.htm](http://www.ec.gc.ca/pollut/toxic_e.htm)

*La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), la Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur les pêches et la Loi sur les produits dangereux* constituent les éléments clés de la législation canadienne utilisés pour atteindre les objectifs décrits dans la PGST.

Par sa politique de gestion des substances toxiques, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), au sein duquel sont représentés tous les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, identifie également la gestion et la réduction des substances toxiques dans l'environnement comme une priorité nationale. La politique du CCME appuie la coordination des initiatives gouvernementales en matière de gestion des substances toxiques, garantissant que la démarche complète le PGST et d'autres activités au niveau national.

Le processus des normes pancanadiennes offre un cadre de travail dans lequel le CCME dans son ensemble s'attache à traiter les questions clés de protection de l'environnement et de réduction des dangers posés à la santé qui demandent des normes environnementales communes à l'échelle du pays. En juin 2000, les ministres ont approuvé le principe des normes dans deux secteurs prioritaires émettant des dioxines et des furannes: l'incinération de bois salin et les chaudières côtières en brûlant.

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord a été créé en 1991 à la suite des études scientifiques qui avaient montré la présence de contaminants dans l'écosystème arctique. Ce programme vise à réduire et, si possible, éliminer les contaminants des aliments récoltés dans le Nord, tout en informant les particuliers et les collectivités pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans le domaine alimentaire.